



**COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION
« DES PROJETS STRUCTURANTS POUR L'ESPACE FRANCOPHONE »
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
PARIS MARDI 25 JUIN 2019**

Le mardi 25 juin 2019, s'est tenue au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), 19-21 avenue Bosquet à Paris (7ème arrondissement), une réunion d'information organisée par le Carrefour des acteurs sociaux (CAS) destinée à présenter des projets structurants pour l'espace francophone susceptibles de participer à l'offre de la Cité de la Francophonie dont la création est prévue dans le château de Villers-Cotterêts.

Cette réunion faisait suite à celle organisée sur le même sujet le mardi 15 mai 2018 à l'Ambassade de Belgique (Délégation générale Wallonie-Bruxelles) à Paris et a permis de mesurer l'avancée des propositions faites par les différents acteurs engagés dans cette ambitieuse entreprise.

Dans son propos d'accueil, **Joël Broquet**, président délégué du CAS, après avoir remercié l'OIF pour son hospitalité, a insisté sur l'opportunité que constitue l'édification de la Cité de la Francophonie qui ne doit pas devenir le musée d'une langue morte mais le centre vivant d'une langue en expansion. Dans cette perspective, le CAS a déjà recensé 20 projets émanant de 17 contributeurs et dont 10 d'entre eux seront présentés au cours de l'après-midi.

Appelé à ouvrir la réunion, l'Ambassadeur **Albert Salon**, président d'Avenir de la langue française et du Forum francophone international-France, a rappelé la genèse du projet de la Cité de la Francophonie au château de Villers-Cotterêts, voulue par les associations de promotion de la francophonie qui avaient lancé un appel en ce sens dès 2001 et confirmée par Emmanuel Macron, Président de la République française, à l'occasion de la Journée de la Francophonie le 20 mars 2018.

Premier intervenant, **Gérard Pelletier**, dirigeant de DataFranca.org, a présenté le projet du grand lexique français de l'intelligence artificielle, des sciences de données et de l'apprentissage profond lancé il y a plus d'un an grâce à une contribution financière de l'Office québécois de la langue française. Ce lexique se veut une alternative à l'usage exclusif de l'anglais qui prévaut aujourd'hui dans ce domaine. Grâce au recours à la technologie MediaWiki qui permet la discussion et l'édition en temps réel, le lexique compte aujourd'hui 1 000 termes consultables et 1 000 autres en phase d'approbation ou en traitement. Ce lexique a pour vocation de devenir l'ouvrage de référence pour les affaires, la recherche et l'enseignement dans l'espace francophone. Un programme de vulgarisation scientifique dans ces domaines est déjà offert pour les entreprises.

Dans le cadre de la Cité de la Francophonie, pourrait être imaginée une salle multimédia qui permettrait à un large public de s'approprier, avec un sens critique, les termes complexes de l'intelligence artificielle appelés également à être mis en réseau dans le souci de partager les données. Les investissements nécessaires pour faire aboutir le projet en son entier nécessitent une réelle mobilisation de l'ensemble des pays francophones.

Invité ensuite à prendre la parole, **Nicolas Bacaer**, membre de l'AFRAV (Association Francophonie Avenir), est intervenu sur le thème « Soutenir le français dans les sciences au temps de la traduction

automatique et de la loi Fioraso ». En effet, depuis la parution de cette loi qui permet d'enseigner en anglais dans les universités et les instituts français, la langue française, déjà très absente dans les sciences dures et dans les publications et enseignements à l'étranger, commence à l'être en France même, en particulier dans le domaine de la physique-chimie. Certains masters sont même interdits de français sans que cela ne soulève de réelle opposition. Or, depuis 2016, la traduction automatique a fait d'énormes progrès de telle sorte que les scientifiques pourraient très bien écrire leurs articles en français sans avoir à craindre de ne pas être lus. Il est donc indispensable, en y consacrant un budget adapté, d'encourager les chercheurs à rédiger en français en développant des initiatives en ce sens telle que celle déjà prise par l'AUF (Association des universitaires de la francophonie) consistant à remettre gracieusement des ouvrages scientifiques en français aux universitaires publiant leurs communications dans cette langue.

Sur un tout autre sujet, **Salah Guemriche**, écrivain, essayiste et ancien journaliste à *Parole et Musique*, auteur du *Dictionnaire des mots français d'origine arabe*, s'est fait l'avocat de la francophonie des périphéries. Il a rappelé que la France est un pays francophone comme les autres et que la langue française, comme toutes les langues, citant à l'appui de sa démonstration Antoine de Rivarol, n'existerait pas sans mélange. De fait, le français compte 1 942 mots d'origine étrangère (anglais, italien, allemand, arabe,...).

Le projet proposé consisterait donc à mettre en place une banque de données lexicales expliquant tous les mots empruntés à des langues étrangères, y compris les termes venant de l'argot dont Victor Hugo lui-même s'était fait un fervent défenseur.

Appelé à reprendre la parole, l'Ambassadeur **Albert Salon** a présenté le projet d'Institut de la Francophonie qui aurait toute sa place au sein du château de Villers-Cotterêts. De manière générale, l'institut aurait vocation à constituer un centre de ressources au bénéfice de toutes les professions, un centre de recherche pour les universitaires et les chercheurs et un centre de formation à la langue française et aux langues des pays de la Francophonie.

L'institut pourrait également s'engager dans certains domaines plus particuliers : la promotion du français comme langue de l'économie, la restauration de l'usage du français au sein de l'Union européenne à la faveur de la sortie de la Grande-Bretagne, la création d'une citoyenneté francophone, une plus grande visibilité du drapeau de la Francophonie et l'organisation d'expositions sur la francophonie en lien avec les Etats membres et associés de l'organisation.

C'est par une intervention à deux voix que le programme s'est poursuivi avec **Catherine Distinguin**, vice-présente d'Avenir de la langue française (ALF) et directrice du Pôle « francophonie » du CAS et **Cheryl Thoman**, universitaire américaine, présidente de la Biennale de la langue française.

La Biennale s'est tenue pour la première fois à Namur en 1965 et 27 éditions ont eu lieu depuis lors : la 28ème Biennale se déroulera en octobre 2019 à Chicago sur le thème « Bilinguisme et multilinguisme : mythes et réalité, quels atouts pour la francophonie ? ». La Biennale a aussi à son actif la création de la Fédération internationale des professeurs de français et celle du Conseil international de la langue française.

La Biennale estime qu'elle aurait toute sa place au sein de la Cité de la Francophonie au profit de laquelle elle pourrait mettre à disposition sa bibliothèque numérique et à qui elle serait toute disposée à confier ses archives. Nul lieu ne serait également plus approprié pour accueillir la 30ème Biennale en 2023 qui marquera aussi le 60ème anniversaire de l'association. Et, bien sûr, la Biennale serait tout à fait intéressée à intégrer le centre de recherche qui devrait être constitué au sein de la Cité.

La parole a ensuite été donnée à **Anne-Marie Lindou**, docteur en langue allemande, enseignante des universités, lycées et collèges au Cameroun, qui a plaidé pour la mise en place d'*Afrismus*, un programme Erasmus euro-africain. Partant de l'expérience qu'elle a acquise à Macon avec

l'association « Afrique, éducation et co-développement » et afin d'enrayer une immigration illégale en Europe qui prive l'Afrique de la vitalité de sa jeunesse, elle milite pour la constitution d'un programme de formations qui seraient dispensées en Europe en attendant qu'elles puissent se tenir en Afrique, au profit des jeunes Africains dans des filières particulièrement utiles pour le développement du continent africain : mécanique automobile et agricole, énergies renouvelables, maintenance technique des équipements hospitaliers, bâtiment et travaux publics,... La Cité de la Francophonie pourrait ainsi se doter d'un centre d'orientation au profit de la jeunesse francophone.

C'est dans la continuité de cette proposition que s'est achevée la présentation des projets avec l'intervention de **Jacques Legendre**, ancien ministre, sénateur honoraire et ancien secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a regretté que les jeunes Européens connaissent de moins en moins l'Afrique alors que les relations entre les deux continents n'ont jamais été aussi importantes tandis que l'Europe est souvent devenue un mirage peu réaliste pour les jeunes Africains.. C'est fort de ce constat que le Président du Sénat lui a confié une mission sur la création d'un Office franco-africain de la jeunesse qu'il avait déjà présenté l'an passé. Le projet pourrait trouver un nouveau souffle avec la Cité de la Francophonie dont l'une des vocations est justement de favoriser les échanges entre les jeunes des différents pays francophones.

Avant de laisser place au débat, **Joël Broquet** a mentionné qu'il existait d'autres initiatives, en particulier celle de l'association « Le français en partage » visant à doter les bibliothèques des pays d'Afrique d'ouvrages en français et pour laquelle il a lui-même conduit une mission au profit de la bibliothèque de la faculté de médecine de Tamatave à Madagascar.

Le débat qui s'est ensuite ouvert a été plus spécialement marqué par l'intervention de **Jacques Krabal**, député de l'Aisne et actuel secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il a tenu à rassurer les participants en confirmant l'avancée du projet de la Cité de la Francophonie qui sera effectivement une structure vivante et ouverte, établie en lien étroit avec l'OIF et qui participera également au dynamisme de la région des Hauts-de-France.

Pour clore l'après-midi, **Joël Broquet**, après avoir remercié tous les intervenants et participants, a rappelé que le CAS allait continuer à recenser les projets susceptibles d'entrer dans le cadre de la Cité de la Francophonie et que les personnes intéressées devaient transmettre leurs propositions à Catherine Distinguin, directrice du Pôle « francophonie ».

Patrice VERMEULEN
Secrétaire général du CAS